

Les dossiers de demande d'exonération doivent parvenir selon le calendrier suivant :

Inscription demandée dans le cycle suivant	Date butoir de dépôt de dossier*
Capacité en droit 2 ^{ème} année D.U.T Licence Master Doctorat CPGE Préparation aux concours	Vendredi 16 octobre 2020
Pour les étudiant·e·s inscrit·e·s à l'examen du CRFPA <u>n'ayant jamais bénéficié d'une exonération des droits d'inscription</u>	Vendredi 20 novembre 2020

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE AU-DELÀ DES DATES DE LA CAMPAGNE D'EXONÉRATION.

***Tous les dossiers reçus après la date butoir de dépôt des dossiers seront renvoyés automatiquement à leur adresse. Le cachet de la poste faisant foi.**